

Transparence, médicament et service public : un impératif constitutionnel en marche



- ◆ Chronique
- ◆ Revue de presse
- ◆ Couverture
- ◆ Dates à retenir

Pharmacie.ma

21 ans au service de la pharmacie

CHRONIQUE

Transparence, médicament et service public : un impératif constitutionnel en marche

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Au Maroc, le droit à l'information est consacré par l'article 27 de la Constitution et encadré par la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information, adoptée le 22 février 2018 et publiée au Bulletin officiel le 12 mars de la même année. Ce texte fondateur s'inscrit dans la droite ligne des engagements internationaux du Royaume et traduit sa volonté de se conformer aux standards universels en matière de transparence et de gouvernance, notamment ceux consacrés par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que l'article 10 de la Convention des Nations unies contre la corruption.



La loi 31-13 reconnaît explicitement aux citoyens marocains, ainsi qu'aux étrangers résidant légalement sur le territoire national, le droit d'accéder aux informations détenues par les administrations publiques, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public. Au-delà de son caractère juridique, ce droit poursuit un objectif éminemment démocratique : améliorer l'accès aux services publics, permettre un meilleur suivi des politiques publiques et renforcer durablement la transparence, la redevabilité et l'ouverture des institutions.

Dans cet esprit, la loi impose aux organismes concernés une publication proactive du maximum d'informations, par tous les moyens disponibles, notamment électroniques, y compris via les portails nationaux de données publiques. Lorsque l'information n'est pas rendue publique spontanément, le citoyen conserve la faculté d'en faire la demande formelle auprès de l'institution détentrice. Afin de faciliter l'exercice effectif de ce droit, un portail national de transparence a été mis en place. Initialement accessible via chafafiya.ma, il est désormais opérationnel à l'adresse www.pndai.ma, avec pour vocation de dématérialiser les demandes d'information et de centraliser les données publiées de manière proactive.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de la jeune Agence marocaine du médicament et des produits de santé. Héritant de solutions conçues à l'époque de la DMP, l'Agence s'est engagée dans un chantier ambitieux visant à moderniser ses outils numériques et à faciliter l'accès à l'information relative aux médicaments, aux produits de santé, aux services assurés et aux différents acteurs du secteur. Malgré un déploiement progressif, exigeant des ressources humaines importantes et un travail de fond considérable, l'Agence vient de franchir une étape majeure avec la mise en ligne d'un projet de Répertoire national des médicaments génériques, qui se veut un levier pour un meilleur

usage du médicament.

Et l'élan ne s'arrête pas là. Selon une correspondance adressée aux établissements pharmaceutiques industriels² l'Agence se prépare à publier les Résumés des Caractéristiques du Produit (RCP), en commençant par ceux des princeps. Une avancée majeure, presque révolutionnaire, dictée par une exigence de transparence qui n'est désormais plus un slogan, mais une réalité en construction au Royaume. Les RCP constituent en effet une référence réglementaire essentielle pour la prescription et la dispensation, fondée sur des données validées lors de l'enregistrement. Leur publication officielle permettra de garantir la sécurité et le bon usage des médicaments, tout en offrant aux professionnels de santé une information fiable, scientifique et juridiquement opposable.

Jusqu'à présent, ces documents n'étaient accessibles qu'à travers des sources étrangères, parfois inadaptées au contexte national, avec des divergences notables d'un pays à l'autre pour un même médicament. La publication de RCP marocains mettra fin à ces incohérences et répondra à une attente forte des professionnels de santé, ainsi que des développeurs de solutions informatiques.

L'initiative de l'Agence marocaine du médicament s'inscrit donc dans une dynamique louable. Si elle s'accompagne d'une maintenance scientifique rigoureuse, d'un dialogue constant avec les acteurs du terrain et d'une publication régulière des mises à jour, elle pourrait positionner le Maroc comme un exemple régional en matière d'accès à l'information pharmaceutique au service du patient. Dans le cas contraire, les professionnels de santé risqueraient de passer à côté de modifications importantes, tandis que les développeurs de logiciels et d'applications de santé continueraient de perdre un temps précieux – un temps qui pourrait être consacré à concevoir des outils innovants au service des soignants et, in fine, à l'amélioration de la prise en charge des patients.

Sources :

1 : Loi n° 31-13 : [lien](#)

2 : Circulaire n° 63 EAM/AMMPS/26 du 2.FEV.2026

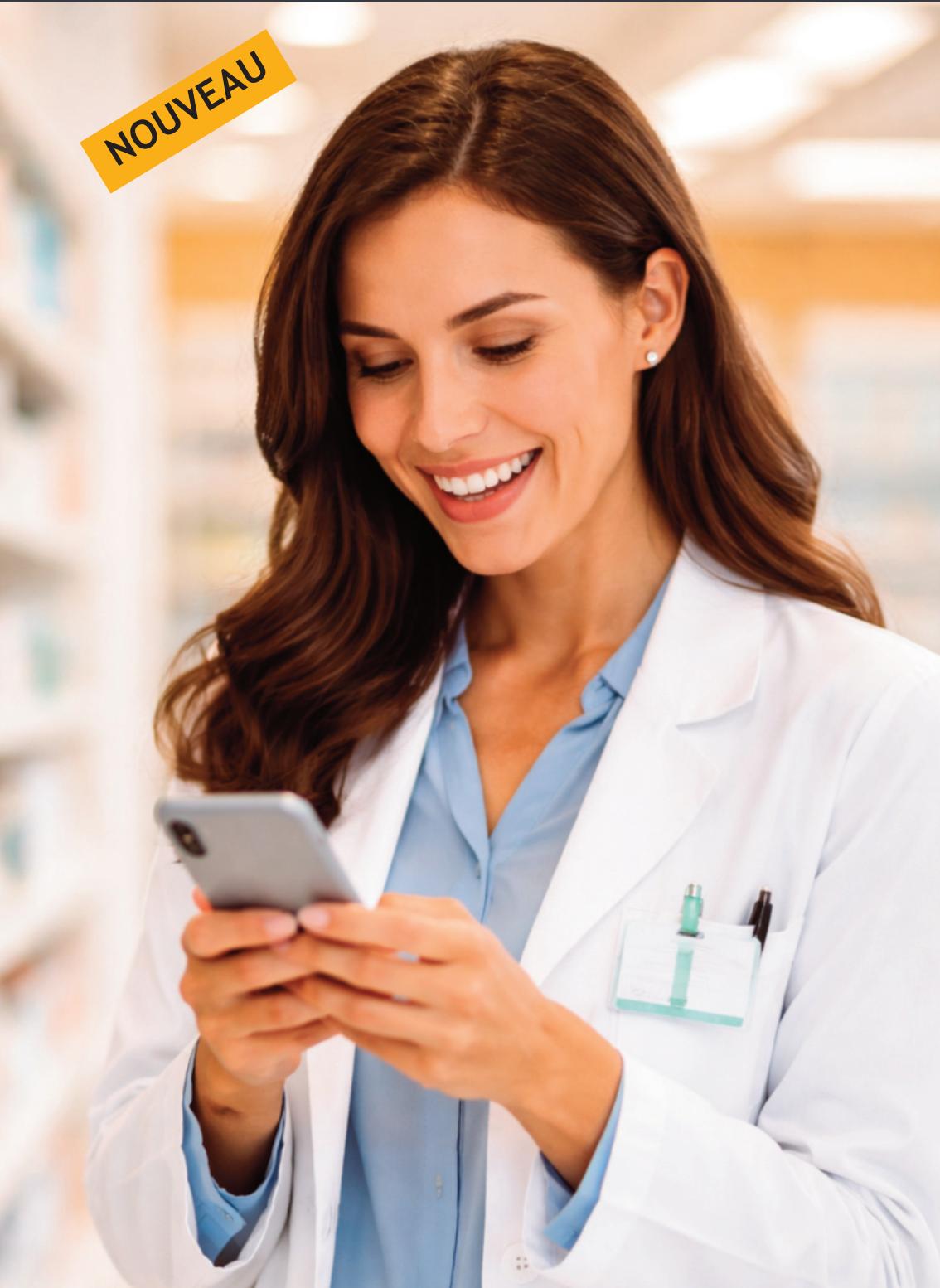
ABSTRACT:

This article examines the constitutional and legal foundations of the right to access information in Morocco, with a particular focus on the pharmaceutical sector. It highlights the role of Law No. 31-13 in promoting transparency, accountability, and improved public service governance. Special attention is given to the initiatives of the Moroccan Agency for Medicines and Health Products to enhance access to reliable regulatory information.

The forthcoming publication of national Summaries of Product Characteristics (SmPCs) is presented as a major step toward ensuring safe and appropriate use of medicines. Overall, the article argues that transparency in pharmaceutical information is becoming a concrete and irreversible public policy priority in Morocco.

Vous cherchez des informations sur
un médicament : consultez la nouvelle
version de votre site medicament.ma

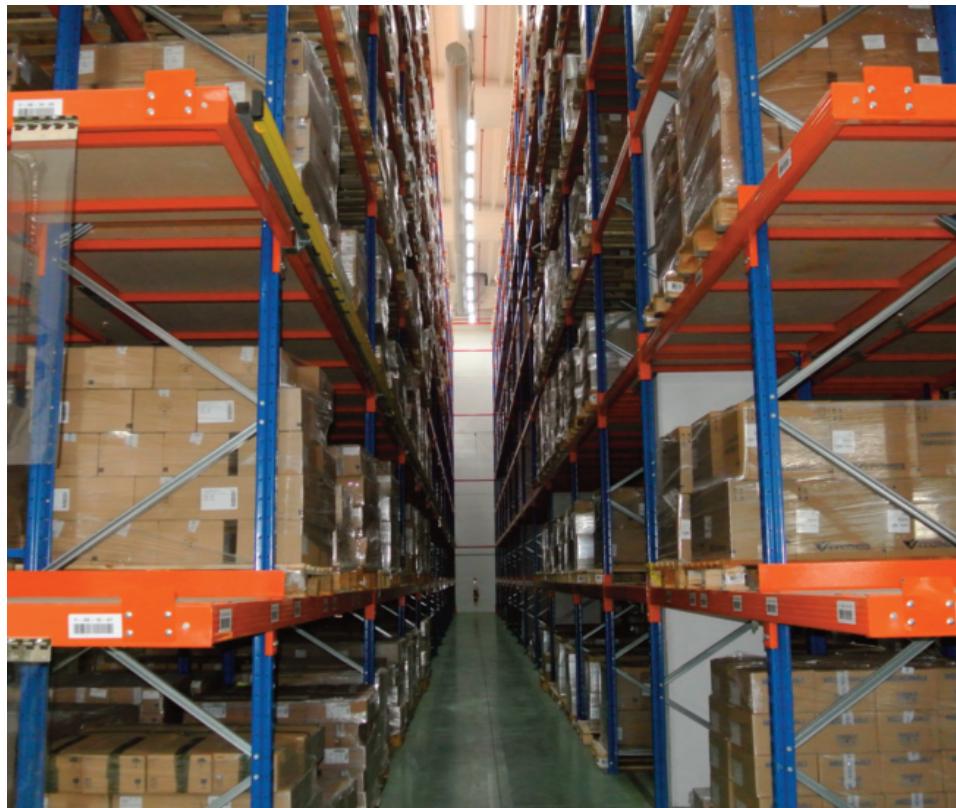
NOUVEAU



Une version entièrement repensée pour
une navigation mobile plus fluide
et plus agréable.



Pénuries : l'Europe s'organise pour sécuriser l'approvisionnement



Le Parlement européen a franchi une étape majeure dans la lutte contre les pénuries de médicaments en adoptant, le 20 janvier dernier, un ensemble de propositions visant à renforcer la disponibilité et la sécurité d'approvisionnement des médicaments critiques au sein de l'Union européenne. Adopté à une large majorité, ce règlement traduit une prise de conscience collective face à la multiplication des ruptures de stocks observées ces dernières années, y compris pour des médicaments essentiels dont l'absence peut entraîner des conséquences graves pour les patients. Bien que l'UE dispose d'une industrie pharmaceutique solide, compétitive et créatrice de près de 800 000 emplois directs, elle reste vulnérable à des perturbations de ses chaînes d'approvisionnement.

Ces pénuries trouvent leurs origines dans plusieurs facteurs, notamment la dépendance excessive de l'Union à un nombre restreint de fournisseurs mondiaux pour les principes actifs et les matières premières pharmaceutiques, ainsi que dans des capacités de production insuffisantes sur le territoire européen pour certains médicaments stratégiques. Les fragilités de la chaîne d'approvisionnement, mises en lumière lors de crises récentes, ont souligné la nécessité de repenser le modèle industriel et logistique européen du médicament.

Le règlement proposé vise ainsi à créer un cadre structurant pour inverser cette tendance. Il ambitionne de faciliter les investissements dans les capacités de fabrication de médicaments critiques et de leurs intrants clés au sein de l'UE, tout en réduisant le risque de rupture par une diversification accrue et une meilleure résilience des chaînes d'approvisionnement. La mutualisation de la demande entre États membres, via des mécanismes de passation de marchés collaboratifs, constitue également un levier central pour améliorer l'accès équitable aux médicaments d'intérêt commun.

Parmi les mesures phares figurent la création de projets stratégiques industriels bénéficiant d'un accès facilité aux financements et de procédures réglementaires et scientifiques accélérées, ainsi que la mise en place d'incitations financières ciblées par les États membres. Le règlement introduit également une évolution importante des règles de marchés publics, en autorisant le recours à des critères autres que le seul prix, afin de privilégier, lorsque cela est justifié, des fournisseurs produisant une part significative des médicaments critiques au sein de l'UE. Un groupe de coordination des médicaments critiques, réunissant la Commission européenne et les États membres, sera chargé d'assurer la mise en œuvre cohérente du dispositif.

Enfin, la dimension internationale n'est pas négligée, la Commission est invitée à explorer des partenariats stratégiques avec des pays partageant les mêmes objectifs afin de sécuriser et diversifier davantage les chaînes d'approvisionnement. Pour le rapporteur du texte, Tomislav Sokol, ces propositions traduisent des priorités claires : mieux coordonner les stocks, renforcer la compétitivité de l'industrie pharmaceutique européenne et garantir un accès durable des patients aux médicaments essentiels. Les prochaines étapes passeront par des négociations avec les gouvernements des États membres afin d'aboutir à la version définitive de la législation.

Source : Univadis

Médicaments de premier recours : vers un élargissement de la délivrance sans prescription

Dans son baromètre 2025, NéreS, organisation représentant les laboratoires pharmaceutiques spécialisés dans les médicaments de premier recours en France, relance le débat sur l'élargissement de l'accès aux traitements sans ordonnance. Le groupement propose d'ajouter 134 molécules à la liste des médicaments pouvant être délivrés directement en pharmacie, sans prescription médicale préalable. L'objectif de cette initiative est de faciliter la prise en charge des maux du quotidien en officine, tout en maintenant le remboursement de ces médicaments lorsqu'ils sont prescrits par un médecin.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte de forte tension sur l'accès aux soins, marqué par la désertification médicale qui concerne près de 87 % du territoire français. Dans de nombreuses situations courantes, comme une gastro-entérite aiguë, l'impossibilité de consulter rapidement un médecin tarde la prise en charge, alors même que des traitements symptomatiques efficaces existent mais restent soumis à prescription. Pour NéreS, permettre un accès direct à certains médicaments renforcerait le rôle du pharmacien comme professionnel de santé de premier recours et amélioreraient la réactivité du système de soins.

Au-delà de l'enjeu d'accès, le délistage est également présenté comme un levier d'économies pour l'Assurance maladie. Selon une étude menée par NéreS avec Open Health Company, le délistage d'une centaine de médicaments pourrait générer entre 202 et 378 millions d'euros d'économies annuelles pour la Sécurité sociale, les médicaments concernés n'étant plus remboursés lorsqu'ils sont délivrés sans ordonnance. Les économies pour les organismes complémentaires sont estimées entre 99,5 et 185 millions d'euros par an. Cette approche a également été soutenue par le Medef dans une contribution au rapport «Charges et produits 2026» de la Cnam.



Les pharmaciens se montrent globalement favorables à cette évolution, qu'ils considèrent cohérente avec l'élargissement progressif de leurs missions depuis la crise sanitaire. Les représentants de la profession insistent néanmoins sur la nécessité de garanties en matière de sécurité, en privilégiant soit un accès direct encadré, soit une dispensation protocolisée fondée sur des outils validés par la Haute Autorité de santé. L'exemple récent de la délivrance conditionnelle d'antibiotiques en officine, après réalisation de tests rapides pour les cystites ou les angines, illustre un modèle intermédiaire conciliant accès aux soins, sécurité et remboursement.

Source : bfmtv.com

Médicaments anti-obésité : Eli Lilly affiche des perspectives financières record

Eli Lilly a annoncé des perspectives financières particulièrement solides pour l'année 2026, avec une prévision de bénéfice supérieur aux attentes des marchés, portée par la dynamique exceptionnelle de ses traitements contre l'obésité. Le groupe pharmaceutique américain, aujourd'hui le plus valorisé au monde, anticipe un bénéfice par action ajusté compris entre 33,50 et 35 dollars, dépassant nettement le consensus des analystes établi autour de 33,23 dollars selon les données de LSEG. Cette annonce a été favorablement accueillie par les investisseurs, le titre progressant de plus de 8 % en avant-Bourse.

Les résultats du quatrième trimestre confirment cette trajectoire ascendante. Eli Lilly a enregistré un bénéfice ajusté de 7,54 dollars par action, bien au-delà des 6,67 dollars attendus par le marché. Le chiffre d'affaires trimestriel atteint 19,29 milliards de dollars, dépassant également les prévisions des analystes qui tablaient sur 17,96 milliards. Ces performances illustrent la capacité du groupe à convertir l'innovation thérapeutique en croissance économique durable.

Cette dynamique est largement portée par le succès de Zepbound, son médicament phare contre l'obésité, et par l'essor rapide du marché mondial des traitements amaigrissants. L'obésité s'impose désormais comme l'un des principaux axes stratégiques de l'industrie pharmaceutique, tant par l'ampleur des besoins médicaux que par le potentiel économique associé. Dans ce contexte, Eli Lilly s'apprête à franchir une nouvelle étape avec le lancement attendu cette année de son comprimé amaigrissant oral, une innovation susceptible d'élargir l'accès aux traitements et de renforcer encore sa position concurrentielle.

En 2025, le groupe a marqué l'histoire en devenant la première entreprise pharmaceutique à atteindre une valorisation boursière de 1 000 milliards de dollars, symbole de la confiance des marchés dans sa stratégie et son pipeline de produits. Cette trajectoire contraste nettement avec celle de son principal concurrent, Novo Nordisk, qui a récemment alerté sur des pressions tarifaires « sans précédent » attendues en 2026, après avoir déçu les investisseurs avec des prévisions de ventes plus prudentes pour l'année en cours.

Dans un environnement marqué par une intensification de la concurrence et des enjeux croissants de régulation et de prix, Eli Lilly apparaît ainsi comme l'un des acteurs les mieux positionnés pour capter la croissance du marché de l'obésité et maintenir des performances financières robustes à moyen terme.

Source :boursorama.com

DATES À RETENIR

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République



Pharmagora Plus

14 - 15 mars 2026 • Paris, Porte de Versailles

Le rendez-vous incontournable de la Pharmacie

The image features a collage of pharmaceutical professionals in a lab setting, a city skyline at night with a ferris wheel, and a molecular structure graphic. Overlaid text includes the FIP logo, the congress name, and the website montreal2026.fip.org.

84th FIP World Congress
of Pharmacy and
Pharmaceutical Sciences

fip

MONTRÉAL 2026
FIP WORLD CONGRESS
30 August - 2 September

montreal2026.fip.org